



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 octobre 2021



AESH : aller en justice, la seule alternative restant aux familles pour faire respecter leurs droits ?

Parce qu'encore aujourd'hui en France, des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers ne bénéficient pas de l'accompagnant auquel ils ont droit, la FCPE soutient, accompagne et aide les familles à faire valoir le droit à l'éducation de leur enfant y compris en faisant appel à la justice quand celui-ci est bafoué.

Trop d'enfants ne peuvent suivre leur scolarité dans de bonnes conditions, trop sont déscolarisés faute d'accompagnant et ce sont des familles entières qui se retrouvent bousculées dans leur quotidien. Rentrée après rentrée, le constat est le même : ce sont des centaines d'AESH qui manquent malgré les notifications qui sont attribuées aux familles par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Parce que toutes ces situations sont intolérables, la FCPE a décidé d'agir et de faire respecter le droit à l'éducation de tous les enfants, y compris quand la seule alternative reste une action en justice.

A Marseille, l'action en justice d'une famille accompagnée par la FCPE des Bouches-du-Rhône a porté ses fruits puisque que le jeune enfant autiste scolarisé en Ulis a pu bénéficier d'un AESH dans les 10 jours suivants l'ordonnance du juge.

Cette victoire en appelle d'autres. Il n'est plus question que les familles restent isolées avec une problématique insoluble. Là est la force de la FCPE, agir collectivement pour tous les enfants et leurs parents.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

Contact presse FCPE :

Laurence Guillemou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)